



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des **Aurores boréales**

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME RÉUNION RÉGULIÈRE

Le samedi 26 mai 2007 à 9 heures
au siège social

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillers, conseillères : D. Breton, A. Brunelle, B. Caron, A. Gauthier, C. Gleeson,
J. Lorek, L. Mayer, M. Owca, S. Payeur

Élève-conseillère : G. Bolduc

Administration : S. Mauro, J. Bélanger, T. Dechêne, M. Fortier, R. Lepage,
L. Houghton

Absences : J.-P. Pelletier, F. Marcotte Roy

1. Appel des membres et prière d'ouverture

La présidente, Conseillère Brunelle, débute la réunion à 9 heures et invite Mme Sylvianne Mauro, directrice de l'éducation, à réciter la prière. Mme Mauro dédie cette prière aux membres du Conseil ainsi que du personnel qui ont perdu un être cher récemment.

Résolution n° 94-01 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non autorisée de Conseiller Pelletier à la réunion du 26 mai 2007.

Adoptée

Résolution n° 94-02 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence autorisée de Conseillère Marcotte Roy à la réunion du 26 mai 2007.

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° 94-03 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller Caron

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la 94^e réunion régulière, tenue le 26 mai 2007.

Adoptée

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Conseillère Brunelle déclare un conflit d'intérêt à l'article 12 – 4.2.2.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

4.1 Quatre-vingt-treizième réunion régulière du 21 avril 2007

Résolution n° 94-04 proposée par Conseiller Lorek, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 93^e réunion régulière tenue le 21 avril 2007, tel que présenté.

Adoptée

5. Questions découlant du procès-verbal

Néant.

6. Délégations et présentations

Néant.

7. Rapports

7.1 Rapport de la présidente

7.1.1 Suivis de la réunion du CA de l'AFOCSC

Conseillère Brunelle annonce la création de deux comités – le comité de ressources humaines et le comité de politiques. Le conseil d'administration a reçu une formation sur le démarchage politique qui a renforcé l'importance du rôle des membres élus.

7.1.2 Demande de Mgr Durocher

Mgr Durocher demande une contribution de l'AFOCSC pour permettre à l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario (OPECO) d'embaucher une direction générale et de la rémunérer à un salaire concurrentiel et équitable. Conseillère Brunelle mentionne l'importante contribution de l'OPÉCO à l'égard de l'éducation catholique de langue française et indique son appui à cette demande.

Résolution n° 94-05 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales appuie la demande de l'Association franco-ontarienne des conseillers scolaires catholiques d'octroyer à l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique une contribution annuellement avec un droit de regard.

Adoptée

7.2 Rapport de l'élève-conseillère

Gabrielle Bolduc présente son rapport et répond aux questions des conseillères et des conseillers. Elle souligne les diverses activités qui se dérouleront au secondaire prochainement.

7. Rapports (suite)

7.3 Rapport de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

7.3.1 Rapport mensuel des directions d'école

Mme Mauro présente le rapport des directions d'école et répond aux questions des conseillères et des conseillers.

Mme Mauro souligne la 4^e célébration de reconnaissance du personnel qui a eu lieu dans la région récemment et mentionne les prix de reconnaissance ainsi qu'une retraite anticipée le 31 août. Mme Mauro rend hommage à Mme Michèle Fortier, directrice du Service des finances, et souligne les défis que celle-ci a relevés lors de ses 28 années d'expérience au sein du système d'éducation catholique dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

7.3.2 Rapport mensuel des effectifs scolaires

Le rapport mensuel des effectifs scolaires indique une perte nette de 1 élève (0 ÉTP) entre le 31 mars et le 30 avril 2007.

7.3.3 Calendrier de formation

Les conseillères et les conseillers ont reçu le calendrier de formation à titre d'information. Ce calendrier reflètera davantage les initiatives systémiques.

7.3.4 Prévision des effectifs scolaires 2007-2008

Mme Mauro présente les prévisions des effectifs scolaires pour l'année scolaire 2007-2008 à titre d'information.

7.3.5 Bulletin des conseils scolaires

Mme Thérèse Dechêne, directrice des Programmes d'aide à l'apprentissage, présente le rapport sur les progrès des conseils scolaires. Le ministère de l'Éducation utilise neuf indicateurs pour démontrer les progrès accomplis. Les résultats de tous les conseils scolaires sont disponibles sur le site Web du ministère. Mme Dechêne explique nos résultats et répond aux questions des conseillères et des conseillers.

7.3.6 Plan d'amélioration du Conseil : révision

La révision du plan d'amélioration du rendement des élèves pour l'année 2007-2008 est présentée à titre d'information et Mme Dechêne répond aux questions des conseillères et des conseillers. Nos priorités reflètent davantage les besoins soulignés au niveau de la littératie et de la numératie selon le bulletin de notre conseil.

7.3.7 Tournoi d'improvisation

Mme Dechêne présente un diaporama sous format DVD du tournoi d'improvisation régional qui a eu lieu les 3 et 4 avril 2007. Ce fut une excellente expérience pour nos élèves de la 5^e à la 8^e année. Dix élèves du secondaire ont participé au tournoi à titre de leaders.

7.3.8 Rapport : Service des communications

Mme Jocelyne Bélanger, adjointe à la direction de l'éducation, présente le rapport « Étude de marché ». L'étude effectuée par la firme BGF a permis au Service des communications d'examiner ses pratiques et de réfléchir aux domaines prioritaires en communication. Elle répond aux questions des conseillères et des conseillers.

8. Rapport des comités

8.1 Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

Conseillère Breton présente la révision du Plan annuel pour l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que le rapport du comité consultatif pour l'enfance en difficulté et répond aux questions des conseillères et des conseillers.

Résolution n° 94-06 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Gauthier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications au Plan annuel pour l'éducation de l'enfance en difficulté 2006-2007, telles que présentées.

Adoptée

Résolution n° 94-07 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport du comité consultatif pour l'enfance en difficulté, tel que présenté.

Adoptée

8.2 Comité des politiques

Mme Mauro présente le rapport du comité des politiques. Une clarification sur le droit de vote et la participation de l'élève-conseiller aux comités du Conseil a été apportée. Mme Mauro explique le rapport sur l'avis juridique portant sur les comités d'admission. Elle répond aux questions des membres élus.

Résolution n° 94-08 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Gauthier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications à la politique « Représentation des élèves au sein du Conseil », telles que présentées.

Adoptée

Résolution n° 94-09 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la politique intitulée « Admission des élèves à une école de langue française » ; et QUE cette politique entre en vigueur à compter du 26 mai 2007.

Adoptée

Résolution n° 94-10 proposée par Conseillère Mayer, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport du comité des politiques, tel que présenté.

Adoptée

8.3 Comité d'audience pour suspension ou renvoi

Néant.

8.4 Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé

Néant.

8.5 Comité des présidences des comités du Conseil

Néant.

8.6 Comité de la participation des parents

Néant.

9. Articles à considérer

9.1 Mise à jour du budget 2006-2007 au 30 avril 2007

Mme Michèle Fortier présente la mise à jour du budget 2006-2007 au 30 avril 2007 et répond aux questions des conseillères et des conseillers.

Résolution n° 94-11 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la mise à jour du budget 2006-2007 au 30 avril 2007 telle que présentée.

Adoptée

9.2 Budget provisoire 2007-2008

Mme Mauro présente le rapport des prévisions budgétaires pour l'année 2007-2008. Mme Fortier explique le budget provisoire en détail. M. Roger Lepage, directeur du Service des ressources humaines, présente le rapport administratif n° RH 2006/07-21, qui souligne la dotation proposée pour l'année 2007-2008. Les membres élus félicitent l'administration pour les rapports clairs et faciles à suivre.

Résolution n° 94-12 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le budget provisoire 2007-2008, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 94-13 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport administratif, RH 2006/07-21, tel que présenté.

Adoptée

9.3 Sorties éducatives et activités périlleuses

Mme Mauro donne un aperçu des sorties éducatives planifiées par les écoles au cours du mois de juin 2007.

Résolution n° 94-14 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la demande de sortie éducative présentée par l'école Notre Dame de Fatima afin de permettre à un groupe de 17 élèves de 7^e et 8^e année de se rendre à Thunder Bay le 15 juin 2007; et

QUE le Conseil approuve les activités périlleuses prévues au cours de cette sortie éducative.

Adoptée

Résolution n° 94-15 proposée par Conseiller Gauthier, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la demande de sortie éducative présentée par l'école Immaculée-Conception afin de permettre à un groupe de 15 élèves de la maternelle à la 8^e année de se rendre au Dryden Sport Plex à Dryden le 7 juin 2007; et

QUE le Conseil approuve les activités périlleuses prévues au cours de cette sortie éducative.

Adoptée

9. Articles à considérer (suite)

9.3 Sorties éducatives et activités périlleuses (suite)

Résolution n° 94-16 proposée par Conseillère Owca , appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la demande de sortie éducative présentée par l'École catholique Franco-Supérieur afin de permettre à un groupe de 29 élèves de la 6^e année de se rendre à l'Université Lakehead le 14 juin 2007; et

QUE le Conseil approuve les activités périlleuses prévues au cours de cette sortie éducative.

Adoptée

Résolution n° 94-17 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la demande de sortie éducative présentée par l'École secondaire catholique de La Vérendrye afin de permettre à un groupe de 46 élèves de la 7^e et 8^e année de se rendre au parc Sibley le 21 juin 2007; et

QUE le Conseil approuve les activités périlleuses prévues au cours de cette sortie éducative.

Adoptée

Résolution n° 94-18 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la demande de sortie éducative présentée par l'école Notre Dame de Fatima afin de permettre à un groupe de 14 élèves de 3^e et 4^e année de se rendre à Hearst le 18 juin 2007; et

QUE le Conseil approuve les activités périlleuses prévues au cours de cette sortie éducative.

Adoptée

10. Articles d'information

- 10.1 CSDCAB (06/07) : Mise à jour du calendrier des réunions du Conseil et de ses comités
- 10.2 MÉO (17/04/07) comm : Le gouvernement McGuinty vise à rendre les écoles plus sûres
- 10.3 MÉO (17/04/07) bulletin d'info : Révision de la loi sur la sécurité dans les écoles
- 10.4 MÉO (20/04/07) comm : Le gouvernement McGuinty rend hommage aux premiers lauréats des Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement
- 10.5 MÉO (20/04/07) bulletin d'info : Lauréats des Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement
- 10.6 FNCSF (20/04/07) comm : La FNCSF dévoile son nouveau site web!
- 10.7 Office des affaires francophones (OAF) (19/04/07) comm : Le gouvernement McGuinty rend hommage à l'histoire et à la culture francophones de l'Ontario
- 10.8 OAF (19/04/07) bulletin d'info : La francophonie ontarienne : d'hier à aujourd'hui
- 10.9 MÉO (1/05/07) comm : La province renforce l'éducation environnementale
- 10.10 Article du Toronto Star transmis de Carole Drouin de l'AFOCSC : *School funding controversy stirs again*

10. Articles d'information (suite)

- 10.11 MÉO (3/05/07) comm : Le gouvernement McGuinty investit dans les écoles des petites collectivités
- 10.12 MÉO (03/05/07) bulletin d'info : L'allocation d'aide aux écoles assure la viabilité des écoles des petites collectivités de l'Ontario
- 10.13 FNCSF (07/05/07) comm : Une incompréhension totale de la situation des Acadiens et francophones vivant en milieu minoritaire, selon la FNCSF
- 10.14 Retrait du journal Telegraph-Journal publié le 5 mai 2007 : *Trudeau spurs language debate*
- 10.15 CSDCAB (09/05/07) comm : Un nom pour la nouvelle école
- 10.16 OAF (11/05/07) comm : Le gouvernement McGuinty soutient la communauté francophone
- 10.17 AFOCSC (04/07) bulletin d'info : La Source
- 10.18 FNCSF (05/07) Bulletin d'information, volume 4
- 10.19 Découpures de journaux
- 10.20 Bulletins de nouvelles (04/07) : IC, NDE, VDB, FS, FT, LV

11. Questions des membres du Conseil

Conseillère Gleeson mentionne les activités du Franco-Festival qui se dérouleront lors du 30^e anniversaire de l'Association des Francophones du Nord-Ouest de l'Ontario qui aura lieu le 23 juin. Conseillères Payeur et Owca représenteront le Conseil à l'assemblée générale annuelle de l'AFNOO. Mme Mauro apprécie la rétroaction des gens lors des activités communautaires.

RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 94-19 proposée par Conseillère Mayer, appuyée de Conseiller Lorek

QUE Conseillère Owca assume la présidence et que l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :

***Rapport de la présidente
Administration
Finances et immobilisations
Ressources humaines
Questions des membres***

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-20 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Payeur

QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

Adoptée

12. Rapport découlant de la réunion à huis clos

Résolution n° 94-CP01 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Lexi Hurdon à la maternelle à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 4 septembre 2007, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

12. Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)

Résolution n° 94-CP02 proposée par Conseiller Gauthier, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Tristan Deglau à la maternelle à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 4 septembre 2007, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-CP03 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Caron

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Eric Hofman à la maternelle à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 4 septembre 2007, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-CP04 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseiller Caron

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Samuel Kennie à la maternelle à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 4 septembre 2007, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-CP05 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Nicole Garcia à la maternelle à l'École catholique Franco-Supérieur à compter du 4 septembre 2007, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-CP06 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère

Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne la firme d'architectes Kuch Stephenson Gibson Malo et la firme de contracteurs Manshield pour le projet de rénovations à l'École catholique de l'Enfant-Jésus.

Adoptée

Résolution n° 94-CP07 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales autorise l'administration d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour réaménager les espaces administratifs à l'École St-Joseph en s'assurant de ne pas dépasser le financement accordé par le ministère de l'Éducation.

Adoptée

Résolution n° 94-CP08 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Gleeson

ATTENDU QUE l'Ontario School Boards Financing Corporation (« OSBFC ») a été constituée en tant que société sans capital social et sans but lucratif afin d'acheter les débentures et autres titres prescrits émis par les conseils scolaires de l'Ontario (« les conseils scolaires ») et de vendre des droits de copropriété indivise dans ces débentures et autres titres prescrits;

12. Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)

Résolution n° 94-CP08 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Gleeson (suite)

ET ATTENDU QUE Marchés mondiaux CIBC Inc. (« Marchés mondiaux CIBC ») a été désignée afin de soutenir l'OSBFC dans le cadre d'émissions par cette dernière, à compter de la date des présentes jusqu'à la fin de l'année civile 2007, de droits de copropriété indivise dans les débentures émises par les conseils scolaires ainsi qu'en ce qui concerne le produit, les paiements et les biens reçus de ces émissions (désignées individuellement, l'« émission de 2007 » et collectivement, les « émissions de 2007 »);

ET ATTENDU QUE, en ce qui concerne les émissions de 2007, plusieurs conseils scolaires (désignés individuellement, un « conseil scolaire participant » et collectivement, les « conseils scolaires participants ») ont autorisé ou devraient autoriser l'émission de débentures d'une durée maximale de 25 ans;

ET ATTENDU QUE le montant net que l'OSBFC doit recevoir, dans le cadre des émissions de 2007, pour la vente de droits de copropriété indivise dans les débentures émises par les conseils scolaires participants (les « titres consignés ») auquel s'ajoutent le produit, les paiements et les biens reçus de ces émissions, sera affecté en entier au paiement du prix que l'OSBFC doit verser pour l'acquisition des titres consignés;

ET ATTENDU QUE le produit net de la vente par les conseils scolaires participants des titres consignés à l'OSBFC sera employé pour financer les travaux d'immobilisation à l'égard desquels les conseils scolaires détiennent l'autorisation d'affecter des sommes prélevées sur le fonds de réserve pour les installations d'accueil pour les élèves (les « fins autorisées »);

ET ATTENDU QUE Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (le « conseil scolaire ») a décidé de participer à l'une ou à plusieurs des émissions de 2007 en émettant des débentures d'une durée maximale de 25 ans et d'un montant en capital maximum de 1 200 000 \$ au bénéfice de l'OSBFC, ou d'un montant en capital moindre, laissé à l'appréciation de la trésorière, cette dernière devant toutefois informer Marchés mondiaux CIBC par écrit du caractère raisonnable dudit montant.

ET ATTENDU QUE, afin de faciliter la poursuite des fins autorisées ci-haut mentionnées, Marchés mondiaux CIBC a proposé que le conseil scolaire adopte la présente résolution telle qu'établie ci-après;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DES AURORES BORÉALES DÉCIDE DE CE QUI SUIT :

1. Par les présentes, le conseil scolaire décide de participer aux émissions de 2007 en émettant, conformément à la législation applicable, des débentures d'un montant en capital maximum de 1 200 000 \$, au bénéfice de l'OSBFC pour la réalisation des fins autorisées. Relativement à l'une ou l'autre des émissions de 2007, le conseil scolaire peut y participer à concurrence du montant en capital maximum ou de tout montant en capital moindre, laissé à l'appréciation de la trésorière, cette dernière devant toutefois informer Marchés mondiaux CIBC par écrit du caractère raisonnable dudit montant.

2. Par les présentes, le conseil scolaire décide que, en tout temps avant la fin de l'année civile 2007, deux dirigeants de l'OSBFC (les « dirigeants ») pourront, au nom du conseil scolaire, négocier et convenir avec Marchés mondiaux CIBC, à titre de partie à l'une ou l'autre des émissions de 2007 et sous réserve des dispositions des présentes, les modalités d'émission des débentures y compris, sans restriction, le ou les taux d'intérêt applicables, la

ou les durées d'émission des débentures, le ou les types de débentures ainsi que toute autre question liée à l'établissement du prix des débentures, selon ce

12. **Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)**

Résolution n° 94-CP08 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Gleeson (suite)

que ces dirigeants jugeront pertinent et opportun, à la condition que le taux d'intérêt annuel moyen sur les débetures ne dépasse pas 6,00 % par année.

3. Par les présentes, le conseil scolaire autorise sa présidente et sa trésorière à signer, pour chacune des émissions de 2007 à l'égard desquelles le conseil scolaire constitue un conseil scolaire participant, une convention avec Marchés mondiaux CIBC et d'autres parties, faisant état des conditions de vente des droits de copropriété indivise dans les débetures émises par les conseils scolaires dans le cadre de l'émission de 2007 particulière, de même que tout autre document dont la signature pourrait s'avérer nécessaire.

4. Par les présentes, le conseil scolaire décide que, au moins deux jours ouvrables avant la date de clôture de la vente des débetures pour chacune des émissions de 2007 à l'égard desquelles le conseil scolaire constitue un conseil scolaire participant, il doit adopter un règlement pour chaque série de débetures suivant les modalités négociées conformément à l'article 2 des présentes, ce règlement devant stipuler que le conseil scolaire autorise l'émission de la série pertinente des débetures dans le cadre de l'émission de 2007 particulière.

La clause qui suit ne trouve application qu'aux conseils scolaires de langue française (les « conseils scolaires de langue française »). Les parties confirment par les présentes leur accord de voir le document intitulé RÉSOLUTION ainsi que tout autre document connexe, y compris tous les avis, annexes et autorisations, rédigés en langue anglaise uniquement. Chacun des conseils scolaires de langue française reconnaît avoir lu la version française du document intitulé RÉSOLUTION, dont copie est jointe aux présentes, et avoir obtenu un avis d'un conseiller juridique bilingue, sur lequel le conseil scolaire de langue française se fonde, portant que la traduction en français dudit document est exacte.

The following clause is intended to apply only to French-language Participating School Boards (the "French-language Boards"). The parties confirm their agreement that this Resolution as well as any other documents relating to this Resolution, including notices, schedules and authorizations, have been and shall be drawn up in the English language only. Each French-language Board acknowledges that it has read a French translation of this Resolution, a copy of which is attached hereto, and has received and is relying upon an opinion of bilingual legal counsel that such French translation is accurate.

VERSION ANGLAISE

WHEREAS Ontario School Boards Financing Corporation ("OSBFC") has been incorporated as a non-share capital not-for-profit special purpose corporation to purchase debentures and other prescribed instruments issued by Ontario school boards ("Boards") and to sell undivided co-ownership interests in such debentures and other prescribed instruments;

AND WHEREAS CIBC World Markets Inc. ("CIBC World Markets") has been appointed to assist OSBFC in connection with OSBFC's offerings from the date hereof to the end of the 2007 calendar year of undivided co-ownership interests in debentures issued by Boards and the proceeds, payments and

12. **Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)**

Résolution n° 94-CP08 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Gleeson (suite)

property received therefrom (individually a “2007 Offering”, collectively the “2007 Offerings”);

AND WHEREAS in connection with the 2007 Offerings various Boards (individually a “Participating School Board”, collectively the “Participating School Boards”) have authorized or are expected to authorize the issue of debentures having a maximum 25 year term;

AND WHEREAS the net amounts to be received by OSBFC in connection with the 2007 Offerings, from the sale of undivided co-ownership interests in the debentures issued by the Participating School Boards (the “Deposited Securities”), and the proceeds, payments and property received therefrom, will be applied to pay in full the purchase price payable by OSBFC for the Deposited Securities;

AND WHEREAS the net proceeds from the sale of the Deposited Securities by the Participating School Boards to OSBFC will be used to fund capital works in respect of which Boards are authorized to apply funds from the pupil accommodation allocation reserve fund (the “Authorized Purposes”);

AND WHEREAS Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (the “Board”) has resolved to participate in one or more of the 2007 Offerings by the issue of debentures over a maximum term of 25 years in the maximum principal amount of \$1,200,000 to OSBFC, or, at the sole and absolute discretion of the Treasurer, in such lesser principal amount as the Treasurer in writing advises CIBC World Markets is appropriate;

AND WHEREAS in order to facilitate the purposes aforesaid, CIBC World Markets has suggested that the Board pass this resolution as hereinafter set forth;

NOW THEREFORE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DES AURORES BORÉALES RESOLVES AS FOLLOWS:

1. The Board hereby resolves that it may participate in the 2007 Offerings by the issue of debentures, in accordance with the applicable legislation from time to time, in the maximum principal amount of \$1,200,000 to OSBFC in respect of the Authorized Purposes and in the case of any one 2007 Offering, the Board may participate to the extent of the maximum principal amount, or at the sole and absolute discretion of the Treasurer, in such lesser principal amount as the Treasurer in writing advises CIBC World Markets is appropriate.

2. The Board hereby resolves that at any time before the end of the 2007 calendar year, any two of the officers of OSBFC (the “Officers”) may negotiate and settle, on the Board’s behalf with CIBC World Markets as a part of any one or more of the 2007 Offerings, subject to the provisions hereof, the terms and conditions in respect of the debentures to be issued, including, without limitation, the applicable rate(s) of interest, the term(s) over which the debentures will be issued, the type(s) of debentures and any other aspect relating to the pricing of the debentures, all as such Officers consider appropriate and expedient, provided that the average annual rate of interest in respect of the debentures shall not exceed 6.00% per annum.

12. Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)

Résolution n° 94-CP08 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Gleeson (suite)

3. The Board hereby resolves that its Chair and Treasurer be authorized to execute for each 2007 Offering in respect of which the Board constitutes a Participating School Board, an agreement with CIBC World Markets and others, setting out the conditions of the sale of the undivided co-ownership interests in debentures issued by Boards in respect of the particular 2007 Offering, and any other documents that may be required.

4. The Board hereby resolves that it shall, at least two business days, prior to the fixed date for the completion of the sale of the debentures for each 2007 Offering in respect of which the Board constitutes a Participating School Board, upon the negotiated terms and conditions in accordance with section 2 hereof, pass a debenture by-law for each series of debentures, which provides for the authorization by the Board of the issue of the relevant series of debentures in respect of the particular 2007 Offering.

The following clause is intended to apply only to French-language Participating School Boards (the “French-language Boards”). The parties confirm their agreement that this Resolution as well as any other documents relating to this Resolution, including notices, schedules and authorizations, have been and shall be drawn up in the English language only. Each French-language Board acknowledges that it has read a French translation of this Resolution, a copy of which is attached hereto.

La clause qui suit ne trouve application qu’aux conseils scolaires de langue française (les « conseils scolaires de langue française »). Les parties confirment par les présentes leur accord de voir le document intitulé RÉSOLUTION ainsi que tout autre document connexe, y compris tous les avis, annexes et autorisations, rédigés en langue anglaise uniquement. Chacun des conseils scolaires de langue française reconnaît avoir lu la version française du document intitulé RÉSOLUTION, dont copie est jointe aux présentes.

Adoptée

Résolution n° 94-CP09 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport de dotation du personnel, RH 2006/07-20 tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 94-CP10 proposée par Conseillère Mayer, appuyée de Conseillère Brunelle

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les nouveaux taux de rémunération tels que présentés dans le rapport administratif, RH 2006/07-22, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 94-CP11 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l’ajout d’une prime de recrutement pour le poste d’orthophoniste selon les modalités présentées.

Adoptée

12. Rapport découlant de la réunion à huis clos (suite)

Résolution n° 94-CP12 proposée par Conseiller Gauthier, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ajout du poste temporaire d'animateur ou d'animatrice culturel à l'école secondaire catholique de La Vérendrye tel que présenté dans le rapport administratif, RH 2006/07-23, tel que présenté.

Adoptée

Résolution n° 94-CP13 proposée par Conseillère Brunelle, appuyée de Conseillère Payeur

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la nomination de Monsieur Alain Dion au poste de direction adjointe pour l'École catholique de l'Enfant-Jésus, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Adoptée

Résolution n° 94-21 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller Gauthier

QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.

Adoptée

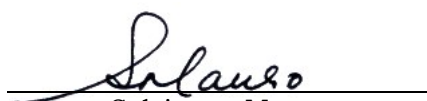
13. Avis de propositions

Néant.

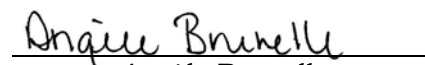
14. Levée de la séance et prière

Résolution n° 94-22 proposée par Conseillère Mayer, appuyée de Conseillère Breton

QUE la séance de la 94^e réunion régulière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 26 mai 2007, soit levée à 14 heures.



Sylvianne Mauro
directrice de l'éducation



Angèle Brunelle
présidente

/lh